
Erratum

Décision 9229, 9 juin 2009

Loi sur la mise en marché des produits agricoles, alimentaires et de la pêche (L.R.Q., c. M-35.1)

Producteurs de bovins

— Fonds de garantie

— Modification

Gazette officielle du Québec, Partie 2, 30 juin 2009, 141^e année, numéro 26, page 2859.

À la page 2859, article 1, première ligne, on aurait dû lire « L'article 2 du Règlement » au lieu de « L'article 1 du Règlement »

52245